



Genève, le 20 avril 2016

Communiqué de presse

Assistants de sécurité publique (ASP)

Le SSP dénonce la volonté du Conseiller d'Etat Pierre Maudet d'inscrire la privatisation du convoyage de détenus dans la LOPP (Loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires).

Il y a tout juste une année, le SSP dénonçait devant la presse la volonté du Conseiller d'Etat Pierre Maudet de privatiser le convoyage de détenus, tâche régaliennne effectuée par des assistants de sécurité publique (ASP), au sein du Détachement de Convoyage et de Surveillance (DCS) rattaché à la Police.

En mai 2015, un projet de loi (PL 11662), visant à empêcher la privatisation de tâches de police telles que le convoyage, le transport et la surveillance des détenus, était déposé par le parti socialiste, soutenu par les Verts, Ensemble à Gauche et des députés UDC et MCG. Onze mois plus tard, ce projet de loi stagne dans les tiroirs de la commission judiciaire et de police du Grand Conseil.

Faisant fi du processus démocratique en cours, Pierre Maudet a finalisé la privatisation du convoyage de détenus le 1er novembre 2015 : les tâches de convoyage ont été retirées aux ASP, personnel formé et assermenté, pour être données à une entreprise de sécurité privée qui engage du personnel non formé, non assermenté, pouvant travailler sur appel et bénéficiant de moins bonnes conditions de travail.

Pierre Maudet a transféré le DCS (Détachement de convoyage et de surveillance) de la Police à l'Office cantonal de la Détenition (OCD) le 1^{er} avril 2016, soit juste un mois avant l'entrée en vigueur, prévue le 1^{er} mai, de la nouvelle loi sur la police (LPol). Pour rappel, la LPol n'autorise pas la privatisation de tâches de police.

Aujourd'hui, le SSP apprend que le magistrat veut ancrer dans la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP) la privatisation du convoyage, voire de la surveillance de détenus dans certains cas.

Le SSP, pourtant seul syndicat en charge de la défense des intérêts des assistants de sécurité publique (ASP), regrette de ne pas avoir été consulté par le Département sur le contenu de ce projet de loi.

Le SSP sera auditionné par la commission judiciaire et de police du Grand Conseil la semaine prochaine. Il défendra les positions qu'il tient depuis le début, à savoir d'une part que les tâches de convoyage sont des tâches régaliennes qui ne peuvent pas être privatisées, et d'autre part que l'Etat se doit de combattre le dumping salarial, pas de le pratiquer.

Pour tout renseignement :
Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP – 076 507 50 94